

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Septembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 septembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h07), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M. MORIER Yves, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès, M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M BERTHELIER Bruno à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M CHIGNIER Bernard, M BUTAUD Jean Charles à Mme GASDON Christine, Mme JOLY Michelle à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès à M VALORGE René

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°144

OBJET : PVD - REMISE DE PRIX ACTION "MON BOURG A UN INCROYABLE COMMERCE"

Monsieur le Président informe les conseillers que dans le cadre du programme "Petite Ville de Demain", Charlieu Belmont Communauté a été retenu parmi 20 collectivités en France pour une opération nommée "Mon Centre Bourg a un Incroyable Commerce" pilotée par le cabinet Auxilia en partenariat avec la plateforme LeBonCoin.

Cette opération vise à conduire pendant 36h un "marathon créatif" où des porteurs de projets de commerce dans les centres-bourgs de l'ensemble du territoire pourront juger de la faisabilité, la viabilité ou encore la stratégie communication de leur projet grâce à la présence de nombreux partenaires qui auront le rôle "d'experts de la création d'entreprise". L'opération inclue la présence d'équipiers pour chacun des porteurs de projets participants. Ces équipiers seront des personnes en situation d'insertion ou des étudiants.

Outre la visibilité et le gain de temps pour chacun de leur projet, les participants pourront prétendre à recevoir des prix (publicité, dotations financières, accompagnements, ...) suite à la délibération d'un jury.

L'objectif est d'attirer des nouveaux commerçants sur notre territoire (dans l'idéal des activités manquantes identifiées dans l'étude CCI/CMA sur le tissu commercial) et d'organiser un véritable événement fédérateur autour du commerce local. Rappel du coût : 20 000€ HT dont 10 000€ pris en charge par la Banque des territoires et 5 000€ pris en charge par La Région.

Pour gagner en attractivité chaque édition propose un concours entre participants avec des prix à gagner (meilleur projet, projet le plus écoresponsable, ...).

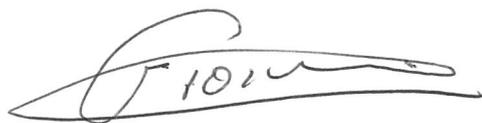
Ce concours est arbitré par un jury composé d'élus et de certains partenaires de l'opération.

De manière générale dans les éditions déjà effectuées dans d'autres communes, la collectivité organisatrice propose un prix. Ces prix des collectivités sont dans la plupart des cas des dotations financières ou des mois de loyer pris en charge pour le local commercial où s'installe le commerçant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le prix d'une valeur de 700 € (dans le cadre d'une aide à l'immobilier) pour aider au paiement des 1ers loyers ou au remboursement d'emprunt immobilier au lauréat retenu par le jury,
- Délègue à Monsieur le Président l'organisation des modalités pratiques pour décerner le prix,
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220915-N2022-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022